



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2021 de la Région Centre-Val de Loire

Conformément à l'article L. 4313-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (dépenses d'intervention au titre des politiques régionales, charges de fonctionnement des services, charge de la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes). Il est élaboré puis exécuté dans le cadre d'une procédure annuelle jalonnée par les étapes suivantes.



décembre 2020 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Le débat sur les orientations générales du budget se déroule dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Il fait l'objet d'un vote de l'assemblée plénière régionale.



18 février 2021 : Budget primitif 2021

Le budget est voté par l'Assemblée plénière régionale après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

Du 1^{er} janvier au 31/12/2021 : Exécution du budget 2021 voté



D'ici le 31 juillet 2021 : Budget supplémentaire (décision modificative n° 1)

Des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget sur la base du résultat de l'exercice précédent.



Juin 2022 : Compte administratif 2021

Le compte administratif rendra compte de l'exécution du budget 2021. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année qui suit cette exécution.

Face à la crise sanitaire, face à ses conséquences de tous ordres, la Région Centre-Val de Loire fait le choix d'augmenter le budget 2021 afin d'accroître l'action publique régionale pour la relance. Dans la poursuite des actions engagées en 2020 dès la survenance de la crise, un niveau d'investissement exceptionnel est prévu en 2021, indispensable pour accompagner une reprise économique durable répondant aux besoins du territoire régional.



Le budget 2021 de la Région Centre-Val de Loire s'élève à 1,777 Md€. Il comprend, pour les dépenses :

- 989,5 M€ en section de fonctionnement ;
- 777,5 M€ en section d'investissement.

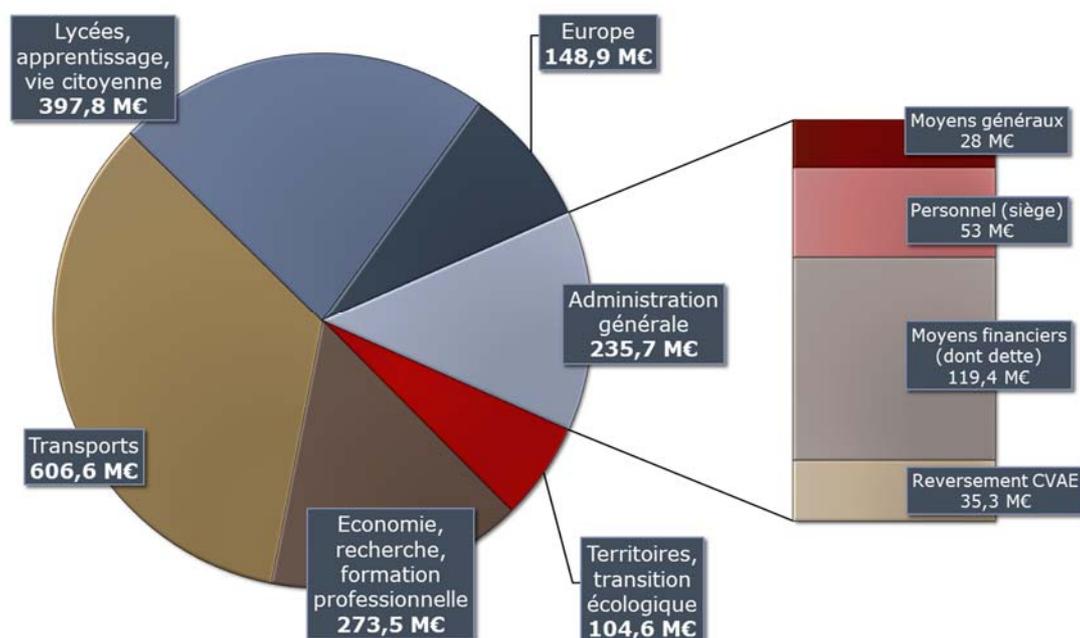


Grâce à l'optimisation des ressources, **plus de 86 % du budget de la Région Centre-Val de Loire est consacré directement aux interventions régionales à destination des habitants et des territoires.**

En 2021, ces interventions régionales s'élèvent à 1,532 Md€ en Région Centre-Val de Loire.

Dépenses du budget primitif 2021 | 1,767 Md€

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette



Les dépenses de personnel des agents des lycées figurent dans le poste « Lycées, apprentissage, vie citoyenne ». Le reversement du produit de la CVAE est une compensation versée par la Région à certains Départements suite au transfert de la compétence en matière de transports scolaire et interurbain.

Les indicateurs de gestion financière de la Région ont été revus pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire qui vont notamment réduire dans la durée les recettes régionales et l'autofinancement de la collectivité :



Objectif : une capacité de désendettement inférieure à 9 ans

Budget primitif 2021 : **5,9 années**



Objectif : maintenir une épargne brute à 140 M€ pour financer un haut niveau d'investissement et maintenir la capacité de désendettement la plus faible possible

Budget primitif 2021 : **155,6 M€**



Objectif : contenir l'augmentation de l'emprunt afin de ne pas dépasser un stock de dette (hors portage des rames TET) de 1,26 Md€

Budget primitif 2021 : **918 M€**

Le budget 2021 de la Région Centre-Val de Loire s'articule autour :



De dépenses courantes contenues et optimisées pour dégager des moyens au service de l'investissement :

Les dépenses de fonctionnement hors fonds européens s'élèvent à 934,5 M€. Elles augmentent de 2 % par rapport au budget primitif 2020. Cette augmentation vise à favoriser la relance économique et sociale, à poursuivre le retour à l'emploi des demandeurs d'emplois et des jeunes mais aussi à renforcer l'accompagnement à la rénovation énergétique. Les dépenses de transport restent le premier budget de la Région, en légère augmentation.

L'effort d'investissement en faveur du territoire régional atteindra le niveau record 667,6 M€ pour l'année 2021 (hors dette et régularisations comptables) répartis comme suit :

- 447,3 M€ pour les politiques régionales dont 93,9 M€ issus des fonds européens, avec une augmentation importante des moyens consacrés aux lycées (nouveau lycée de Hanches et COEPI), à l'aménagement du territoire et bien sûr au développement économique.
- 220,3 M€ pour l'acquisition de matériel TET, de rames Rémi Express, pour la réalisation du nouveau technicentre à Orléans et pour la sauvegarde des lignes de desserte fine du territoire.

w



Un profil des ressources régionales en constante évolution

Hors emprunt, toutes sections confondues, les ressources régionales augmentent au total de 15,4 % par rapport au budget primitif 2020.

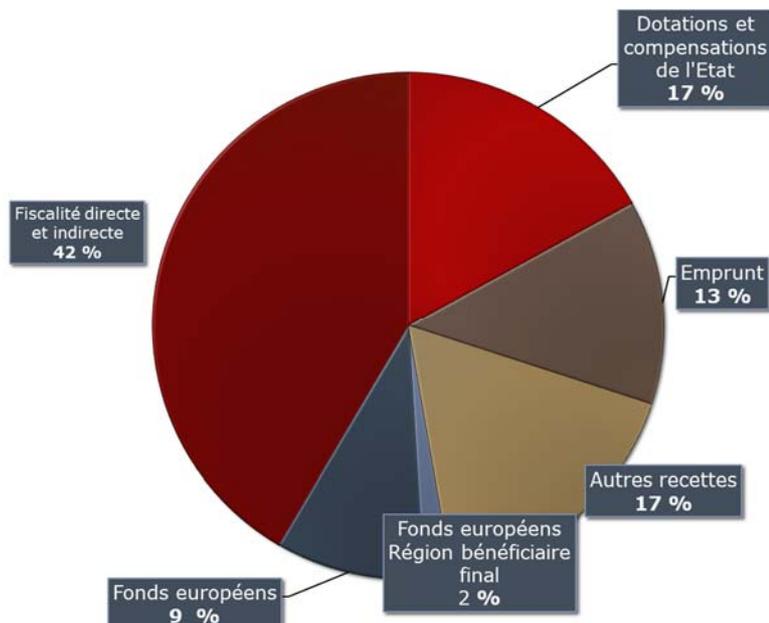
Cette hausse facialement importante résulte de facteurs conjoncturels comme les recettes d'investissement exceptionnellement élevées liées à la gestion du portage financier des rames TET pour 193,6 M€. Elle traduit également la montée en puissance des dépenses, et donc des recettes, liées à la gestion des fonds européens, notamment du plan de relance européen ReactEU. Ces recettes intègrent quelques ressources nouvelles supplémentaires au titre du plan de relance de l'Etat (recettes affectées par nature) et une augmentation de l'engagement financier commun de l'Etat et de la Région au titre de la formation professionnelle.

Les recettes institutionnelles pérennes de la collectivité, notamment en fonctionnement, sont en recul de 26 M€ par rapport au BP 2020, marquant ainsi la poursuite de l'impact économique de la crise sanitaire sur les recettes régionales, impact qui aurait été massif si la recette de CVAE 2021 avait été perçue selon les modalités habituelles.

Globalement, la situation financière de la collectivité se traduit par une augmentation toujours plus importante des recettes affectées (fonds européens, formation professionnelle, rames TET, plan de relance de l'Etat) et une diminution durable du niveau des recettes institutionnelles par rapport au niveau anticipé avant crise.

Budget primitif 2021 | Répartition des ressources

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette



Une gestion de dette optimisée tant sur le long terme que sur la trésorerie

Au 1^{er} Janvier 2021, **la dette réglementaire** représente **un encours de 765,4 M€**. Cette dette long terme est composée à plus de 99 % de conventions non risquées, ce qui permet à la Région de bénéficier, en début d'année 2021, d'un **taux moyen qui se situe à 1,02 % et 0,95 % si la seule dette bancaire et obligataire est considérée**. L'inscription budgétaire 2021 intègre par ailleurs une charge d'intérêts représentant 0,4 % du budget régional.

L'optimisation des conditions de financement sera maintenue, sur 2021, par un objectif de diversification de l'encours par le biais d'émissions obligataires.

Sur le volet trésorerie, **la Région utilisera prioritairement son programme de NEU CP** dans une logique d'économie de frais financiers.